

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 4 mars 2026

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU - Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER -
Françoise CHANCEL - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique
CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Agnès
CORDONNIER - Corine DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe
EMMANUEL – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET (à partir du point 26-015) - Nadine
GOHARD - Olivier GOUPILLON - Sandrine HAGNIER - Flavie HOURTOLOU - Bernard
JACQUES – Annie JOSEPH – Françoise LENARD - Ghislaine LESADE – Annie LOBSTEIN -
Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON – Félicien MARGUERETTAZ – Magali MEJEAN –
Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT
- Dominique NICCO - Raphael NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Denise
PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-
JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY- Nadine VILLEVALOIS.

Etaient absents, excusés et représentés

Bertrand HAUET	a donné pouvoir à	Corinne DESAUW
Patricia CHARTON	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON
Hervé PLANCHENAU	a donné pouvoir à	François MOUTOT
Yves LAMBERT	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Claude COPPIN	a donné pouvoir à	Thierry DOLLEANS

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 26-009 au point 26-014

Présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55

Du point 26-015 au point 26-021

Présents : 49 Pouvoirs : 7 Votants : 56

Le Conseil Communautaire,

26-009 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 11 février 2026

26-010 APPROUVE à l'unanimité des votants (1 abstention : Nadine Villevalois) le
2^e Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la Communauté de
communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

RESULTATS 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	166 024,62 €	156 581,53 €	- €
Dépenses de l'exercice	156 581,86 €	9 457,05 €	- €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2024			
Excédent	9 442,76 €	147 124,48 €	
déficit			- €
Reports de l'exercice 2023			
	+	+	
Excédent	10 353,78 €		
Déficit		- 977 531,87 €	
Résultat global			
	=	=	=
Excédent Global	19 796,54 €		
Déficit Global		- 830 407,39 €	- €
Global			
Déficit	-	810 610,85 €	

26-011

ADOpte à l'unanimité des votants (1 abstention : Nadine Villevalois) le budget primitif annexe 2026 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

			BP 2026
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011			16 000,00 €
	6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	15 000,00 €
	605	Achats de matériel, équipements et travaux	1 000,00 €
Chapitre 65			100,00 €
	65888	Autres charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 023			- €
		Virement à la section d'investissement	- €
Chapitre 042 0E5			833 015,37 €
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	833 015,37 €
Chapitre 043 0I5			100,00 €
	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	100,00 €
			849 215,37 €

			BP 2026
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 70			751 060,00 €
	7015	Ventes de terrains aménagés	751 060,00 €
Chapitre 75			71 701,59 €
	75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	71 601,59 €
	75888	Autres	100,00 €
Chapitre 002		Résultats d'investissement reporté (excédent)	10 353,78 €
Chapitre 042 0E5			16 000,00 €
	7133	Variation des en-cours de production de biens	- €
	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	16 000,00 €
Chapitre 043 0I5			100,00 €
	796	Transferts de charges financières	- €
	791	Transferts de charges exceptionnelles	100,00 €
			849 215,37 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

		BP 2026
Dépenses d'investissement		
Chapitre 001	Resultats d'investissement reporté (déficit)	830 407,39 €
Chapitre 040 OES		16 000,00 €
	3355 Travaux	1 000,00 €
	3555 Terrains aménagés	15 000,00 €
		846 407,39 €

		BP 2026
Recettes d'investissement		
Chapitre 16		13 392,02 €
	168758 Autres groupements	13 392,02 €
Chapitre 040 OES		833 015,37 €
	3555 Terrains aménagés	833 015,37 €
		846 407,39 €

26-012

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

RESULTATS 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	

Recettes de l'exercice	30 630 379,29 €	4 534 299,74 €	6 340,00 €
Dépenses de l'exercice	28 315 982,96 €	1 700 346,28 €	2 440 365,67 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2025</i>			
Excédent	2 314 396,33 €	2 833 953,46 €	
déficit			- 2 434 025,67 €
<i>Reports de l'exercice 2024</i>			
	+	+	
Excédent	3 918 317,93 €	12 883 009,79 €	
<i>Résultat global</i>			
	=	=	=
Excédent Global	6 232 714,26 €	15 716 963,25 €	
Déficit Global			- 2 434 025,67 €

Global

Excédent	19 515 651,84 €
----------	------------------------

26-013

APPROUVE à l'unanimité des votants (1 abstention : Nadine Villevalois) l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget 2026 telle que précisée ci-dessous :

- ✓ En section d'investissement au compte 1068 (recette) : 500 000,00 €
- ✓ En section de fonctionnement au compte 002 (recette) : 5 732 714,26 €.

26-014

FIXE à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2026, selon le tableau ci-après :

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Zone	Taux		2026	
	Réf 2025	2026	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9.02 %	9.02 %	1 709 019	154 154
Autouillet	7.06 %	7.06 %	1 232 181	86 992
Bazoches sur Guyonne	4.35 %	4.35 %	2 321 327	100 978
Behoust	3.91 %	3.91 %	1 818 980	71 122
Beynes	7.44 %	6.77%	12 120 600	820 565
Boissy-sans-Avoir	9.84 %	9.84 %	1 047 539	103 078
Flexanville	9.23 %	9.23 %	1 056 466	97 512
Galluis	7.11 %	7.11 %	2 834 378	201 524
Gambais	6.08 %	6.08 %	6 561 896	398 963
Garancières	7.74 %	7.74 %	5 077 336	392 986
Goupillières	6.06 %	6.06 %	1 388 222	84 126
Grosrouvre	4.22 %	4.22 %	3 737 820	157 736
Jouars-Pontchartrain	4.90 %	4.90 %	13 234 342	648 483
La Queue lez Yvelines	7.09%	7.09 %	5 323 486	377 435
Le Tremblay sur Mauldre	7.64%	7.64 %	2 082 566	159 108
Les Mesnuls	3.61 %	3.61 %	3 311 136	119 532
Marcq	8.37 %	8.37 %	1 436 431	120 229
Mareil le Guyon	6.10 %	6.10 %	986 194	60 158
Méré	5.36 %	5.36 %	5 219 884	279 786
Millemont	6.18 %	6.18 %	643 040	39 740
Montfort l'Amaury	6.15 %	6.15 %	7 546 346	460 100
Neauphle le Château	5.00 %	5.00 %	7 236 803	361 840
Neauphle le Vieux	9.40 %	9.40 %	1 768 221	166 213
Saint Germain de la Grange	5.74 %	5.41 %	3 636 939	196 758
Saint Rémy l'Honoré	5.61 %	5.61 %	4 297 399	241 084
Saulx-Marchais	7.44 %	7.44 %	1 443 523	107 398
Thiverval-Grignon	5.31 %	5.31 %	2 396 898	127 275
Thoiry	7.72 %	7.72 %	2 919 628	225 395
Vicq	8.85 %	8.85 %	756 964	66 991
Villiers le Mahieu	7.56 %	7.56 %	1 577 337	119 247
Villiers Saint Frédéric	4.97 %	5.00 %	6 509 360	325 468

Soit un produit total attendu de : 6 875 411 €

- Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
- 26-015** **FIXE à la majorité (29 pour 4 abstentions 23 contre)** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2026 à 16.25 %
- 26-016** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2026 à 3,05 %
- 26-017** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe d'Habitation Additionnelle pour 2026 à 6,05%
- 26-018** **ARRETE à l'unanimité** le produit de la taxe GEMAPI 2026 à zéro.
- 26-019** **ADOPTE à l'unanimité des votants (1 abstention : Nadine Villevalois)** le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2026
(011) Charges à caractère général	14 704 254,19€
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 457 000,00€
(014) Atténuations de produits	8 857 637,80€
(023) Virement à la section d'investissement	3 850 000,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 770 000,00€
(65) Autres charges de gestion courante	4 372 908,85€
(66) Charges financières	31 050,00€
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00€
(68) Dotations, dépréciations	0,00€
Total	35 053 850,84€

Recettes	BP 2026
(002) Résultat de fonctionnement reporté	5 732 714,36€
(013) Atténuations de charges	27 200,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00€
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 119 950,00€
(73) Impôts et taxes	10 874 521,23€
(731) Impositions directes	12 644 997,71€
(74) Dotations, subventions et participations	4 582 401,00€
(75) Autres produits de gestion courante	11 300,00€
(76) Produits financiers	9 766,54€
(77) Produits exceptionnels	1 000,00€
Total	35 053 850,84€

- **Section d'investissement :**

Dépenses	RAR 2025	BP 2026
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000,00€
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves		
(13) Subventions d'investissement		
(16) Emprunts et dettes assimilées		416 500,00€
(20) Immobilisations incorporelles	369 859,57 €	695 000,00€
(204) Subventions d'équipement versées	1 902 205,24 €	6 345 215,02€
(21) Immobilisations corporelles	45 204,98 €	7 186 650,67€
(23) Immobilisations en cours	123 095,88 €	4 860 000,00€
(458) Opérations comptes de tiers		15 000,00€
Total	2 440 365,67 €	19 568 365,69€

22 008 731,36€

Recettes	RAR 2025	BP 2026
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		15 716 963,25€
(021) Virement de la section de fonctionnement		3 860 000,00€
(024) Produits de cessions		
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 770 000,00€
(041) Opérations patrimoniales		0,00€
(10) Dotations, fonds divers et réserves		500 000,00€
(13) Subventions d'investissement	6 340,00 €	7 700,00€
(16) Emprunts et dettes assimilées		1 500,00€
(204) Subventions d'équipement versées		0,00€
(21) Immobilisations corporelles		0,00€
(26) Participations et créances rattachées à des participations		0,00€
(27) Autres immobilisations financières		131 228,11€
(458) Opérations comptes de tiers		15 000,00€
Total	6 340,00 €	22 002 391,36€

22 008 731,36€

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'Honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE l'exécutif d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles concernées.

26-020

APPROUVE à l'unanimité le projet de contrat de vente d'électricité photovoltaïque dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective, tel que présenté

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat avec le SEY, ainsi que tout document y afférent, y compris les avenants éventuels, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre

26-021

AUTORISE le versement du fonds de concours suivant le tableau ci-après.

Fonds de concours « Général » :

✓ Travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR

Boissy-Sans-Avoir	Mise en place feu de récompense rue de la mairie	4 086,60 €
-------------------	--------------------------------------------------	------------

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours.



**P/o Le Président empêché,
 François MOUTOT, 2^{ème} Vice-Président**